

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Repare Therapeutics Inc.	1 <sup>er</sup> juin 2020	Québec
Banque de Montréal	2 juin 2020	Ontario
Catégorie d'actions privilégiées Canoe	27 mai 2020	Alberta
Fonds d'actions mondiales Canoe		
Fonds défensif d'actions mondiales Canoe		
Fonds d'obligations avantage Canoe		
Fonds mondial de revenu Canoe		
Fonds défensif mondial équilibré Canoe		
d'obligations américaines à rendement élevé	28 mai 2020	Ontario
Fonds de croissance de Stone	29 mai 2020	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Air Canada	28 mai 2020	Québec Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds FlexiFonds Prudent (parts de série 1) Fonds FlexiFonds Équilibré (parts de série 1) Fonds FlexiFonds Croissance (parts de série 1)	1er juin 2020	Québec
Banque de Montréal	29 mai 2020	Ontario
Denison Mines Corp.	2 juin 2020	Ontario
FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset Mandat privé de répartition de l'actif mondial CI Fonds Indice MSCI Monde Incidence ESG CI	28 mai 2020	Ontario
FNB indiciel Fidelity Valeur Canada FNB indiciel Fidelity Valeur Amérique FNB indiciel Fidelity Valeur Amérique – Devises neutres FNB indiciel Fidelity Valeur internationale FNB indiciel Fidelity Momentum Canada FNB indiciel Fidelity Momentum Amérique FNB indiciel Fidelity Momentum Amérique – Devises neutres FNB indiciel Fidelity Momentum international	28 mai 2020	Ontario
Fonds alternatif d'obligations mondiales RP	2 juin 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Capital Group ciblé actions canadiennes <sup>MC</sup> (Canada)	28 mai 2020	Ontario
Fonds Capital Group occasions totales marchés émergents <sup>MC</sup> (Canada)		
Fonds Capital Group actions mondiales <sup>MC</sup> (Canada)		
Fonds Capital Group actions internationales <sup>MC</sup> (Canada)		
Fonds Capital Group actions américaines <sup>MC</sup> (Canada)		
Fonds Capital Group revenu fixe essentiel plus canadien <sup>MC</sup> (Canada)		
Fonds Capital Group équilibré mondial <sup>MC</sup> (Canada)		
Fonds Capital Group obligations mondiales <sup>MC</sup> (Canada)		
Capital Group générateur de revenu <sup>MC</sup> (Canada)		
Capital Group portefeuille de revenu mensuel <sup>MC</sup> (Canada)		
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Mackenzie – IG Mandat privé	29 mai 2020	Manitoba
Fonds d'obligations mondiales Mackenzie – IG Mandat privé		
Fonds d'opportunités en titres de créance mondiaux Mackenzie – IG Mandat privé		
Fonds de revenu d'actions canadiennes Mackenzie – IG Mandat privé		
Fonds de couverture d'actions mondiales Wellington – IG Mandat privé	29 mai 2020	Manitoba
Fonds de positions longues/courtes en actions américaines JPMorgan – IG Mandat privé		
Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de qualité	28 mai 2020	Ontario
Fonds Fidelity indiciel Obligations gouvernementales du Canada à long terme Composantes multi-actifs		
Plan PremFlex	28 mai 2020	Ontario
Plan individuel familial		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Régimes Héritage	28 mai 2020	Ontario
Stratégie de rendement absolu d'actifs multiples CIBC	2 juin 2020	Ontario
Suncor Energie Inc.	29 mai 2020	Alberta
Suncor Energie Inc.	29 mai 2020	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines ( <i>auparavant, Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines</i> )	1 juin 2020	Ontario
Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines ( <i>auparavant, Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines</i> )	1 juin 2020	Ontario
Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines – Devises neutres ( <i>auparavant, Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines – Devises neutres</i> )		
Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines ( <i>auparavant, Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations</i> )	2 juin 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
<i>américaines)</i>		
FNB BetaPro Pétrole brut Haussier quotidien	28 juin 2020	Ontario
FNB BetaPro Pétrole brut Baissier quotidien		
FNB Horizons Indice de fonds de couverture Morningstar	1 juin 2020	Ontario
FNB Horizons Devises mondiales à rendement absolu		
Fonds alternatif ESG Waratah	28 mai 2020	Ontario
Fonds d'actions de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie ( <i>auparavant, le Fonds de petites capitalisations mondiales Mackenzie</i> )	27 mai 2020	Ontario
Catégorie Mackenzie Actions de petites et moyennes capitalisations mondiales ( <i>auparavant, la Catégorie Mackenzie Petites capitalisations mondiales</i> )		
Fonds d'actions de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie ( <i>auparavant, Fonds de petites capitalisations mondiales Mackenzie</i> )	27 juin 2020	Ontario
Fonds équilibré de croissance mondial AGF ( <i>auparavant, Fonds équilibré stratégique mondial AGF</i> )	2 juin 2020	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de	2020-05-21	2019-11-05

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Commerce		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-21	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-22	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-22	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-22	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-22	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-22	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-06-01	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-06-01	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-06-01	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-06-01	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-06-01	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-06-01	2019-11-05
Banque de Montréal	2020-05-20	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-20	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-21	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-25	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-26	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-25	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-25	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-27	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-29	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-06-01	2018-06-01
Banque Nationale du Canada	2020-05-20	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-20	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-20	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-20	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-20	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-21	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-21	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-22	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-22	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-22	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-22	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-22	2018-07-03



<b>Nom de l'émetteur</b>	<b>Date du supplément</b>	<b>Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié</b>
Banque Nationale du Canada	2020-05-25	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-25	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-25	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-25	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-26	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-26	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-26	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-27	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-27	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-27	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-27	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-28	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-28	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-29	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-06-01	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-06-01	2018-07-03
Banque Royale du Canada	2020-05-13	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-13	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-13	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-13	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-14	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-14	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-15	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-15	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-19	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-14	2020-02-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	2020-05-14	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-19	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-27	2020-02-27
Brompton Split Banc Corp.	2020-05-20	2019-02-06
Brookfield Renewable Partners L.P.	2020-05-27	2019-07-17
CI Financial Corp.	2020-05-21	2019-12-17
Emerald Health Therapeutics, Inc.	2020-05-22	2019-03-13
EPCOR Utilities Inc.	2020-05-05	2019-12-09
EPCOR Utilities Inc.	2020-05-05	2019-12-09
Fédération des caisses Desjardins du Québec	2020-05-20	2020-04-20
FPI Granite Inc.	2020-05-28	2019-09-12
Fiducie de placement immobilier Granite	2020-05-28	2019-09-12
Inter Pipeline Ltd.	2020-05-28	2020-01-15
InterRent Real Estate Investment Trust	2020-05-28	2020-01-08
La Banque de Nouvelle - Écosse	2020-05-27	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Écosse	2020-05-27	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Écosse	2020-05-27	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Écosse	2020-05-27	2020-03-11
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-22	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-22	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-22	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-25	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-25	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-25	2018-06-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-29	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-06-01	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-06-01	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-06-01	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-06-01	2018-06-28
Pembina Pipeline Corporation	2020-05-26	2019-08-30
Pembina Pipeline Corporation	2020-05-26	2019-08-30
Radiant Technologies Inc.	2020-05-21	2020-01-21
Sabina Gold & Silver Corp.	2020-05-21	2020-05-15
TELUS Corporation	2020-05-21	2020-05-13

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
9362-0821 Québec inc.	2019-05-09	50 000 \$
9362-0821 Québec inc.	2019-09-17	1 350 000 \$
Arianne Phosphate inc.	2019-05-06	1 500 000 \$
Arianne Phosphate inc.	2019-08-21	691 050 \$
Bentall Kennedy Prime Canadian Property Fund Ltd.	2019-04-30	89 797 961 \$
Canivate Growing Systems Ltd.	2019-05-02	6 516 000 \$
Carlyle Commodities Corp.	2020-04-29	647 125 \$
diaMentis Inc.	2019-04-30	2 440 239 \$
Eurofins Scientific SE	2020-05-22	81 855 \$
Fonds de placement immobilier Cominar	2019-05-16	199 000 000
Global Battery Metals Ltd.	2019-05-01	1 009 008 \$
Headwater Gold Inc.	2020-03-06	343 750 \$
Honest Inc.	2019-04-30	166 457 \$
Myca Santé inc.	2019-04-29	2 691 200 \$
Peak Positioning Technologies Inc.	2019-04-26	305 000 \$
Ping Identity Holding Corp.	2019-09-23	1 308 595
Ping Identity Holding Corp.	2020-05-18	1 691 280 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2019-05-01	30 842 390 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2019-06-03	47 832 020 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Romspen Mortgage Investment Fund	2019-07-02	42 594 150 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2019-08-01	36 952 300 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2019-09-03	63 700 240 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2019-10-01	44 267 320 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2019-11-01	59 984 440 \$
The Tinley Beverage Company Inc.	2019-04-30	5 567 219 \$
The Tinley Beverage Company Inc.	2019-11-26	850 000 \$
Tower Resources Ltd.	2019-05-08	500 000 \$
Trec Brands Inc.	2019-04-12 au 2019-04-22	7 461 665 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-04-22 au 2019-04-26	1 361 164 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-04-29 au 2019-05-03	1 494 284 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-05-06 au 2019-05-13	1 001 044 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-05-14 au 2019-05-21	3 512 894 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-06-03 au 2019-06-10	2 458 326 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-06-10 au 2019-06-17	963 243 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-06-17 au 2019-06-25	1 016 114 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-06-24 au 2019-06-28	1 646 261 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-07-02 au 2019-07-05	2 202 009 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-07-08 au 2019-07-15	2 348 262 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Trez Capital Prime Trust	2019-07-15 au 2019-07-22	14 937 902 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-07-22 au 2019-07-26	2 476 260 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-07-29 au 2019-08-02	3 550 626 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-08-05 au 2019-08-12	1 181 243 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-08-12 au 2019-08-19	766 164 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-08-19 au 2019-08-23	1 606 636 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-08-26 au 2019-08-30	2 114 279 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-09-03 au 2019-09-06	663 375 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-09-09 au 2019-09-16	10 498 910 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-09-17 au 2019-09-20	382 487 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-09-23 au 2019-09-27	3 299 340 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-09-30 au 2019-10-04	9 745 783 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-10-07 au 2019-10-08	417 226 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-10-08 au 2019-10-11	821 320 \$
Trez Capital Prime Trust	2019-10-15 au 2019-10-18	4 131 225 \$

#### SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### Repare Therapeutics Inc.

Vu la demande présentée par Repare Therapeutics Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 mai 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V -1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V -1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V -1.1, r. 3, le Règlement 41-101 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus canadien;

« prospectus américain » : le prospectus provisoire visant le premier appel public à l'épargne que l'émetteur prévoit déposer auprès de la SEC le 29 mai 2020, le prospectus définitif ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« prospectus canadien » : le prospectus ordinaire provisoire non relié à un placement que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 29 mai 2020 aux seules fins de devenir un émetteur assujéti en vertu de la Loi, le prospectus ordinaire définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur n'est pas émetteur assujéti au Canada mais le deviendra au Québec par le dépôt du prospectus canadien;
2. Le prospectus américain fera partie intégrante du prospectus canadien;
3. L'émetteur dépose le prospectus canadien aux seules fins de devenir un émetteur assujéti au Québec;
4. Le prospectus canadien ne vise pas un placement de titres.

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait le 28 mai 2020.

Hugo Lacroix  
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n° : 2020-SMV-0030

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).